Image not found or type unknown

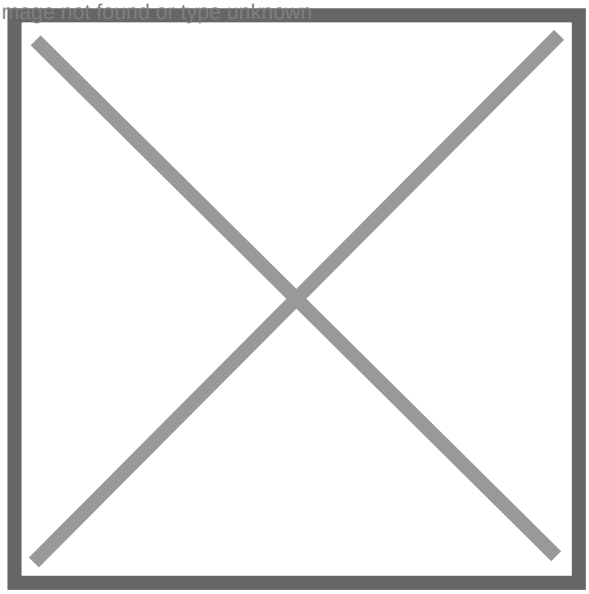

Relogement abusif d'un bailleur la ville de paris

Par **alex220472**, le **20/04/2010** à **11:35**

Bonjour, je suis locataire d'un studio de 20m2 au 8 rue fromentin dans le 9eme a paris depuis a peu pres 15 ans (mon bailleur etait privee) il y a 5 ans la ville de paris a acheté cette imeuble . il on commencer des travaux et vu les locataire pour des relogements . il y a 3 ans il m'on fait signer un bail pour un relogement rdc sur rue sans me preciser que je serai entre le local poubelle .. ceci il y a 3 ans .. je devais demenager il y a 2 ans vu les retard de travaux ce demenagement rien ne c'est passer . ma situation a changer aujourd'hui je suis en contrat de comcubinage avec une personne !! nous sommes donc 2 .. mon bailleur a convenu verbalement qu'il nous faudrais un logement plus grand mais rien .
Sommes nous obliger de demenager cette un appartement trop petit donnant sur une rue ou l'insecurité a ete reconnue par l'amicale des locataire??

par avance merci de votre reponse .je me sent completement demunie face a ce manque de respect pour cette longue periode de location ou je n'ai jamais eu de problemes.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés